



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 49035

Texte de la question

M. Armand Jung attire l'attention de Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement au sujet de la valorisation des bio-déchets en compost. La transformation des bio-déchets en compost valorise l'environnement mais entraîne un certain coût. En conséquence, il lui demande quelles aides financières sont apportées aux communes pour réaliser cette opération.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative aux aides financières apportées aux communes pour la valorisation des bio-déchets en compost. La valorisation biologique des déchets constitue effectivement un enjeu fort pour les collectivités, notamment dans le cadre et les objectifs fixés par la circulaire du 28 avril 1998 relative à la mise en oeuvre et à l'évolution des plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés. Il convient toutefois de veiller à ce que cette valorisation s'inscrive dans une logique de qualité des pratiques et des matières fertilisantes produites. Aussi, la ministre a demandé à ses services de clarifier les conditions sous lesquelles cette valorisation biologique pouvait se développer. Une circulaire, à paraître prochainement, doit cadrer la démarche et fixer les principes permettant de fonder une valorisation sûre et durable des déchets organiques. En ce qui concerne les aides apportées aux communes, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) dispose de moyens de financement particuliers pour aider les collectivités à développer des opérations exemplaires, à la fois sur l'investissement (soutien à hauteur de 30 %), mais aussi sur le suivi de leurs opérations (soutien à hauteur de 50 %). L'ADEME peut également apporter dans ces domaines une assistance technique aux collectivités locales, qu'il s'agisse d'accompagnement dans les choix techniques, de soutien méthodologique dans le montage de projets, d'accompagnement dans les démarches de sensibilisation (habitants, scolaires...) ou de formation technique pour le personnel.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49035

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 juillet 2000, page 4230

Réponse publiée le : 11 septembre 2000, page 5256